



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le **TRENTE MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **23 mars 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Lydie LAURENT.

Secrétaire de séance : Bernard CHAVEROT.

2023-21

Régie SYDER Chaleur – Engagements de raccordements préalables à l'établissement des contrats d'abonnement.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les engagements de raccordements préalables à l'établissement des contrats d'abonnement associés aux bâtiments communaux qui seront desservis par le réseau de chaleur primaire installé par le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER), au regard des éléments suivants :

Sites concernés	Besoin annuel estimatif	Puissance souscrite
Salle des Fêtes	60 MWh/an	51 kW
Bâtiment de la Poste / logements	55 MWh/an	60 kW
Ancienne école	72 MWh/an	60 kW
Complexe sportif / cantine	105 MWh/an	234 kW
Vestiaires du stade	34 MWh/an	27 kW
MJC / garage communal	37 MWh/an	27 kW
École publique	208 MWh/an	130 kW
Mairie	65 MWh/an	50 kW
Copropriété « les Genêts »	16 MWh/an	72 kW

Monsieur le Maire ajoute que pour l'ensemble des sites, les montants facturés seront établis comme suit :

Consommation (chaleur livrée) : 60 € HT / MWh,

Abonnement : 140 € HT / kW souscrit.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à négocier les termes des engagements de raccordements préalables présentés dans limite des indicateurs plafonds susvisés et de procéder à la signature des contrats d'abonnement établis en conséquence.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard CHAVEROT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Chaverot', is written in a cursive style.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230330-DE2023-21-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023